



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2021 20h00

Présents : MM. LIAIGRE, BAUDOUIN, PELLOQUIN, COULAY, GELOT, MARTINEZ, TURPAUD, SESE.
Absent excusé : M. QUERTAIN (a donné pouvoir de vote à V. TURPAUD).
Secrétaire de séance : C. SESE.

Nombre de conseillers : en exercice : 09 présents : 08 votants : 09

Date de convocation : 20 mai 2021

A. LIAIGRE		S. MARTINEZ	
P. BAUDOUIN		D. QUERTAIN	Absent excusé A donné pouvoir de vote à V. TURPAUD
P. PELLOQUIN		C. SESE	
S. COULAY			
R. GELOT			
V. TURPAUD			

Christian SESE est nommé secrétaire de séance.

***Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.***

DCM-15-20052021

**COMMANDE PUBLIQUE/MARCHES PUBLICS/DELIBERATIONS RELATIVES AUX AVENANTS ET MARCHES
COMPLEMENTAIRES**

Marché de travaux d'enfouissement de réseaux Rue Croix Picot et Grande Fontaine - Avenant

Avenant négatif n° 1 – marché d'enfouissement de réseaux EP - DELAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché de travaux d'enfouissement de réseaux EP prévoyait des données et paramètres techniques liés à l'exécution du chantier. A la réalisation des travaux, ces équipements ne paraissent pas nécessaires.

Il présente un avenant négatif de **2.343,24 € TTC.**

Vu la lettre d'engagement de remboursement de l'entreprise en date du **17 mai 2021**

Vu le tableau détaillé faisant état des situations déjà payées, des matériaux et techniques réellement utilisés, joint à ce même courrier.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE l'avenant négatif pour un montant de 2.343,24 € TTC.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document concernant cette décision et a émettre un titre de recettes auprès de l'entreprise DELAIRE SAS d'une valeur de 2.343,24 €.**

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-16-20052021

DOMAINE ET PATRIMOINE/AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC/ACTES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Redevance 2021 d'occupation du domaine public (RODP) ENEDIS*

Le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société anonyme ENEDIS.

Cette occupation ouvre droit pour la commune, dans la limite du montant plafond prescrit, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise Monsieur le Maire, à fixer le montant de la redevance due par ENEDIS au titre de l'année 2021, à 184,00€.**

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-17-20052021

DOMAINE ET PATRIMOINE/AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC/ACTES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Redevance 2021 d'occupation du domaine public (RODP) GEREDIS

Le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société anonyme GEREDIS.

Cette occupation ouvre droit pour la commune, dans la limite du montant plafond prescrit, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise Monsieur le Maire, à fixer le montant de la redevance due par GEREDIS au titre de l'année 2021, à 214.63€.**

POUR : 09

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	DCM-15-20052021	Commande publique	Marché de travaux d'enfouissement de réseaux Rue Croix Picot et Grande Fontaine – Avenant	
2	DCM-16-20052021	Domaine et Patrimoine	Redevance 2021 d'occupation du domaine public (RODP) ENEDIS*	
3	DCM-17-20052021	Commande Publique	Redevance 2021 d'occupation du domaine public (RODP) GEREDIS	

Suivi de dossiers en cours pour information et approbation

📍 Rue du Port – Aménagement de sécurité

Deux scénarii sont proposés pour améliorer la sécurité de la voie :

** « Sens unique réduit » (section entre carrefour Grande Fontaine et entrée impasse des Coquelicots)

** « Sens unique global » (rues du Port et Château)

Un devis de panneaux de signalisation a été fait auprès de la société SIGNAUX GIRAUD pour environ 1000 euros.

Après débat et tour de table, les élus optent pour l'aménagement du scénario 1, « sens unique réduit ». L'entrée dans la rue du Port se fera à partir de la rue Grande Fontaine pour une section de sens unique jusqu'à l'entrée de l'impasse des Coquelicots. La voie reprend une circulation en double sens au-delà. La portion de voie à sens unique sera doublée d'un rétrécissement sur toute sa longueur.

Au niveau du Port, en provenance de la rue du Château, une signalisation de type « voie sans issue » est proposée afin d'éviter de diriger inutilement les conducteurs dans l'impasse des Coquelicots.

📍 Travaux d'enfouissement Rue du Moulin

Un chantier d'effacement de réseau des lignes électriques est prévu dans la rue du Moulin, du n°16 de la voie jusqu'à son extrémité côté Chamberland. Les travaux sont programmés du 16 juin à début septembre 2021, entrecoupés d'une période de congés d'entreprises entre le 23/07 et le 15/08. La voie sera rétablie à la circulation au cours de ces 3 semaines d'arrêt.

Monsieur le Maire indique avoir tout mis en œuvre pour éviter ces travaux en période estivale, préconisant une intervention décalée en septembre 2021.

Cependant, le Département des Deux-Sèvres, propriétaire de la voie (RD180) a imposé ces dates en raison d'un autre chantier sur la commune voisine de Saint-Hilaire la Palud à la rentrée de septembre qui prévoit un itinéraire de déviation via la commune de Saint-Georges-de-Rex.

L'entreprise INEO chargée des travaux préviendra les riverains et plus particulièrement le commerce « DU COQ A L'ANE » afin de faciliter l'accès au site par la voie et signaler le commerce sur les panneaux de déviation en amont du secteur de chantier.

Par ailleurs, la commune communiquera spécialement auprès de l'ensemble des riverains de la voie au cours de la première quinzaine de juin 2021.

📌 2021...Centenaire de la construction du Monument aux Morts rexois

Un livre de comptes (1919-1930) issu d'archives privées, a permis de découvrir la date de construction du Monument aux Morts présent sur la place de l'Eglise de la commune. Cet ouvrage date de septembre 1921. Cette année correspond donc à son centenaire.

L'équipe municipale envisage lors de la cérémonie du 11 novembre 2021 de marquer symboliquement cet anniversaire.

Au préalable cet anniversaire suscite le besoin de remettre en état le monument :

*Nettoyage et ravalement de la pierre calcaire

*Réinscription des gravures de noms

Un devis sera sollicité en ce sens.

📌 Rencontre des interlocuteurs autour de la réalisation des « bassines »

La commune a été contactée par l'association « Bassines non merci » pour une présentation et un exposé d'une motion en opposition avec le projet de réalisation des retenues.

Par souci de neutralité et afin d'offrir une connaissance globale de ce sujet à tous les élus, il avait été décidé de rencontrer les 2 interlocuteurs (l'association d'un côté, la coop de l'autre).

Monsieur le Maire signale que l'association est investie dans les futures élections départementales et régionales de juin prochain. Suivant les conseils de la Préfecture, il suggère à l'assemblée de reporter ces rencontres en juillet.

Après de nouveaux débats, il est décidé d'annuler purement et simplement ces rencontres dont le sujet présente trop de sensibilités et d'aspects clivants.

Les interlocuteurs seront recontactés par le Maire.

📌 Elections Départementales et Régionales 2021

Elles se tiendront les 20 et 27 juin 2021. Deux scrutins se déroulent en même temps : l'un se tiendra dans le lieu habituel du bureau de vote, l'autre sera organisé dans la cour préau de l'école dans le prolongement du premier bureau, afin d'assurer la bonne mise en œuvre du circuit sanitaire lié à la COVID-19.

Afin d'assurer la tenue du bureau de vote, 24 personnes sont nécessaires sur l'ensemble de la journée.

Un tableau de permanences est complété et présenté par Monsieur le Maire.

A la demande express d'une équipe de candidats, la salle des fêtes sera mise à disposition pour la tenue d'une réunion publique électorale le Mercredi 26 Mai 2021 à 18h30 à la salle des fêtes.

Prochaines dates...

Conseil Municipal de juin : 24/06/2021 à 20h00

Commission Petit Rexois : 01/06/2021 à 18h30